



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 06 avril 2017

Convocations du 31 mars 2017

➤ **Présents tous les conseillers sauf, M. CHABOD Jérôme (excusé).**

Secrétaire : M. Florian GAIFFE

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2016 :	19 621.24 €	Dépenses 2016 :	6 035.58 €
Recettes 2016 :	44 462.76 €	Recettes 2016 :	8 406.97 €
Excédent 2016 :	24 841.52 €	Excédent 2016 :	2 371.39 €
Résultats antérieurs :	18 672.19 €	Résultats antérieurs :	34 762.41 €
Résultat de clôture 2016 :	143 513.71 €	Résultat de clôture 2016 :	37 133.80 €

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité, les comptes administratifs 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	43 528.97 €	Dépenses	27 782.64 €
Recettes	176 696.35 €	Recettes	45 540.77 €
Excédent	133 167.38 €	Excédent	17 758.13 €

Après lecture et présentation par Madame le Maire, le budget primitif assainissement pour l'année 2017 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2016 :	198 817.18 €	Dépenses 2016 :	39 037.61 €
Recettes 2016 :	320 448.66 €	Recettes 2016 :	191 896.28 €
Excédent 2016 :	121 631.48 €	Excédent 2016 :	152 858.67 €
Résultats antérieurs :	630 554.32 €	Résultats antérieurs :	-71 579.26 €
Résultat de clôture 2016 :	682 835.90 €	Résultat de clôture 2016 :	81 279.41 €

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du conseil municipal approuvent, les comptes administratifs 2016 à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	468 401,03 €	Dépenses	286 730,00 €
Recettes	977 895,77 €	Recettes	286 730,00 €
Excédent	509 494,74 €	Excédent	0,00 €

Les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif général à l'unanimité, pour l'exercice 2017.

VOTE DES 4 TAXES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 4 taxes au profit de la commune, Madame le Maire propose de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition à 7 voix pour et 2 contre.

Les taux restent inchangés pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 22.67
- Taxe foncière bâti : 21.09
- Taxe foncière non bâti : 20.63
- CFE : 20.83

ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES

La Commune bénéficiant d'un droit de préemption sur les parcelles boisées. Maître RURE, notaire, a notifié à Madame le Maire la vente d'une parcelle boisée cadastrée section ZA, numéro 10 située au lieu-dit « Roncevaux» pour une contenance de 70a 79ca.

L'exposé de Madame le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, d'acheter cette parcelle au prix de six mille trois cents soixante-dix euros (6 370€). Les frais de notaire sont estimés à mille trois cents euros (1 300€).

La Commune bénéficiant d'un droit de préférence sur les parcelles boisées. Maître RURE, notaire, a notifié à Madame le Maire la vente d'une parcelle boisée cadastrée section A, numéro 40 située au lieu-dit « Pré Billod» pour une contenance de 28a 30ca.

L'exposé de Madame le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'acheter cette parcelle au prix de 710 euros (710€). Les frais de notaire sont estimés à deux cents dix euros (210€).

Questions diverses :

Elections présidentielles :

Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00 à la salle de vote située dans les bâtiments des salles des Tilleuls.

Rectificatif affouage :

Sur le dernier compte rendu de février 2017, il a été mentionné par erreur que les habitants pourraient bénéficier d'une vente de bois de chauffage.

Rappel des Horaires de tonte :

Selon l'arrêté municipal concernant la réglementation des bruits de voisinage du 19 juin 2012
Vu l'arrêté préfectoral N° 2005-1904-01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans de département du Doubs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-1

Article 1 –

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des engins motorisés, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Les samedis	de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Les dimanches et jours fériés	de 10h00 à 12h00

Dates à retenir :

Nettoyage de Printemps :

Il aura lieu

le samedi 22 avril 2017,

à partir de 09h30, sous le préau de l'école. Nous comptons sur votre présence. A l'issue de cette opération, la mairie vous invite à l'apéritif.

Repas Fête des Mères :

Il aura lieu

le vendredi soir 19 mai 2017.

Veillez réserver cette date. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.